

ANNEXE AU REGLEMENT DES COMPETITIONS REGIONALES 2025/2026

2 Gestion des inscriptions aux compétitions régionales

2.3 Droits d'inscription

	Bloc	Difficulté	Combiné U11-U13	Vitesse
U11-U13			26€	
U15-U17-U19	26€	31€		8€
Sénior-Vétéran	31€	36€		8€

*Licenciés Fédération hors club : +20€.

*Inscription retardataire : tarifs ci-dessus, majorés de 200€.

4 Equipe d'ouverture

4.5 Rémunération du chef ouvrier et des ouvriers

4.5.1 Rémunération du chef ouvrier

L'Assemblée Générale 2025 a voté la décision de rémunérer le chef ouvrier 250€ par jour d'ouverture et de compétition.

4.5.2 Rémunération des ouvriers et chefs ouvriers stagiaires

L'Assemblée Générale 2025 a voté la décision de rémunérer les ouvriers et chefs ouvriers stagiaires 220€ par jour d'ouverture et de compétition.

4.5.3 Rémunération des ouvriers stagiaires

L'Assemblée Générale 2025 a voté la décision de rémunérer les ouvriers stagiaires 100€ par jour d'ouverture et de compétition.

4.5.4 Prises en charge complémentaires : déplacements, hébergement, repas

S'ajoute à ces rémunérations, des déplacements (un déplacement aller-retour entre le domicile et le lieu d'hébergement ou lieu de compétition*, selon barème ligue), la prise en charge d'un logement collectif, ainsi qu'un forfait repas de 20€ par jour d'ouverture par personne pour mise en commun (les repas des journées compétitions étant pris en charge au même titre que ceux des juges). Si l'intéressé ne souhaite pas bénéficier du logement les

déplacements quotidiens ne sont pas indemnisés (un seul aller-retour sur la période d'ouverture pris en compte) et le forfait repas de 10€ par jour d'ouverture.

Lorsque les achats alimentaires sont effectués par une même personne, ils seront remboursés sur transmission d'une facture, dans la limite du montant total des forfaits repas alloués (alors non versés individuellement).

La Ligue rappelle qu'elle ne financera pas l'achat d'alcool et que sa consommation est interdite sur le lieu d'ouverture et pendant les heures de prestation.

**Les devis transmis à la Ligue par les chefs ouvriers et les ouvriers dès leur nomination doivent préciser l'adresse du domicile (ou siège social selon le statut), ainsi que le nombre de kilomètres parcourus. La distance la plus courte sera prise en compte (référence mappy.fr ou viamichelin.fr)*

5 Juges

5.1 Formation des Juges

Pour la saison 2025-2026, les droits d'inscription à la formation des juges sont établis à 12€ par participant, par formation. (60€ par participant licencié hors Ligue Bretagne).

Ce tarif minimum permet de couvrir en partie : les droits fédéraux (7,50€), les frais de déplacement du formateur, les frais en papeterie.

6 Président de Jury

6.2 Indemnités

Au regard de l'investissement, la Ligue Bretagne Montagne Escalade propose une indemnité aux Présidents de Jury pour l'exercice de cette fonction.

Le montant de l'indemnité est à définir à l'occasion de chaque compétition, entre la Ligue et le Président de Jury, dans la limite du plafond sécurité social autorisé pour l'indemnisation des bénévoles.

Le mode d'indemnisation par « don aux œuvres » et à privilégier autant que possible.

7 Repas des officiels

Nous convenons de :

- 6 € par officiel pour un café d'accueil + déjeuner + collation,
- 7,50€ par officiel pour un café d'accueil + déjeuner + collation + dîner.

9 Participation Ligue pour les ½ finales et finales des championnats de France de Bloc et Difficulté et championnat de France U12-U14

Selon ses possibilités et disponibilités de ses bénévoles, la Ligue Bretagne Montagne Escalade pourra proposer :

- Une prise en charge partielle des frais d'hébergement :
 - o Lorsque cette solution sera retenue, une participation de 20 € maximum pourra être remboursée par la Ligue.
- Une prise en charge partielle des frais d'inscription :
 - o Lorsque cette solution sera retenue, une participation à hauteur de 50% maximum des frais d'inscription pourra être versée au payeur.